

COMITÉ DE PILOTAGE

SITE NATURA 2000 FORET ET PELOUSES DE LUSSAC

COMITE DE PILOTAGE
LUSSAC-LES-CHATEAUX

20 MAI 2026



Agir pour
la biodiversité



ORDRE DU JOUR

- Rappels des enjeux Natura 2000 en France et sur le site de Lussac
- Bilan de l'animation de 2025-2026
- Bilan financier et perspectives 2027
- Questions diverses
- Mot de clôture



Flore des pelouses calcaires © M. REVOL



Rappels des enjeux Natura 2000 en France et sur le site Forêt et pelouses de Lussac

Un objectif

Maintenir et améliorer l'état de conservation des espèces animales et des habitats naturels d'intérêt communautaire présents au sein du site Natura 2000

Une démarche

Concertée et basée sur le **volontariat**

Recherche et **maintien de l'équilibre** des **activités humaines** et de la **préservation des milieux naturels** sur le territoire.

Rôle de l'animatrice territoriale



Concertation territoriale, médiation

Conseils

Aide à la contractualisation : chartes, contrats, MAEC, conventions

Inflexion politiques de territoire : urbanisme, eau, agriculture, forêt, tourisme...

Sensibilisation

Communication, valorisation

Coordination diagnostics bio & socio-économique

Gestion du patrimoine naturel

3 outils contractuels basés sur le volontariat

Appui aux **modifications des pratiques**
→ **Subvention** des coûts engendrés

Parcelles agricoles

MAEC

(Mesures Agro-
Environnementales
Climatiques)

Parcelles non agricoles

**Contrats
Natura 2000**

Valorisation de bonnes pratiques
n'engendrant pas de surcoût
(engagement moral)

Charte Natura 2000

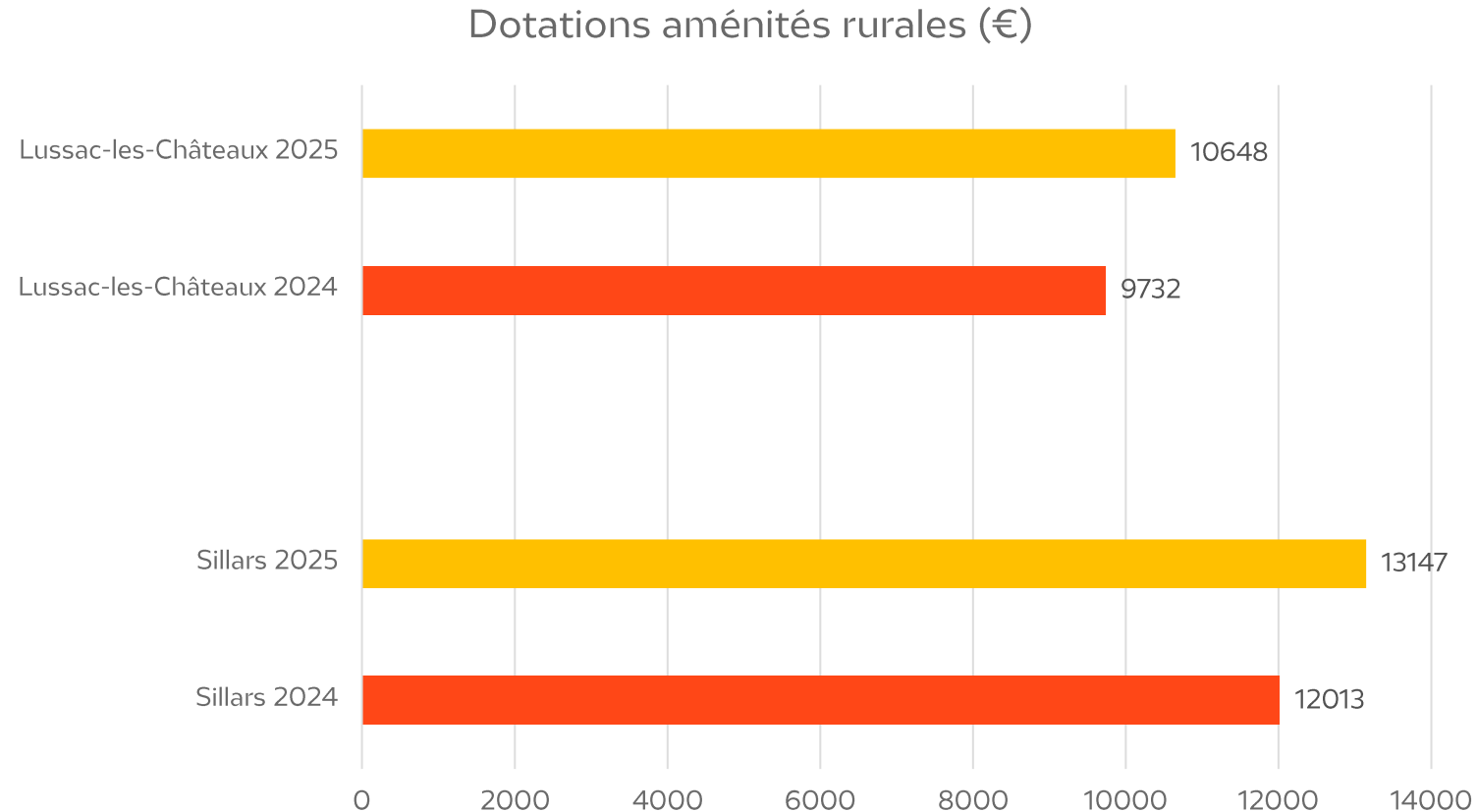
Engagements sur 5 ans

**Dans les 3 cas : possibilité d'exonérations fiscales (sur la
part communale et intercommunale de la TFNB)**

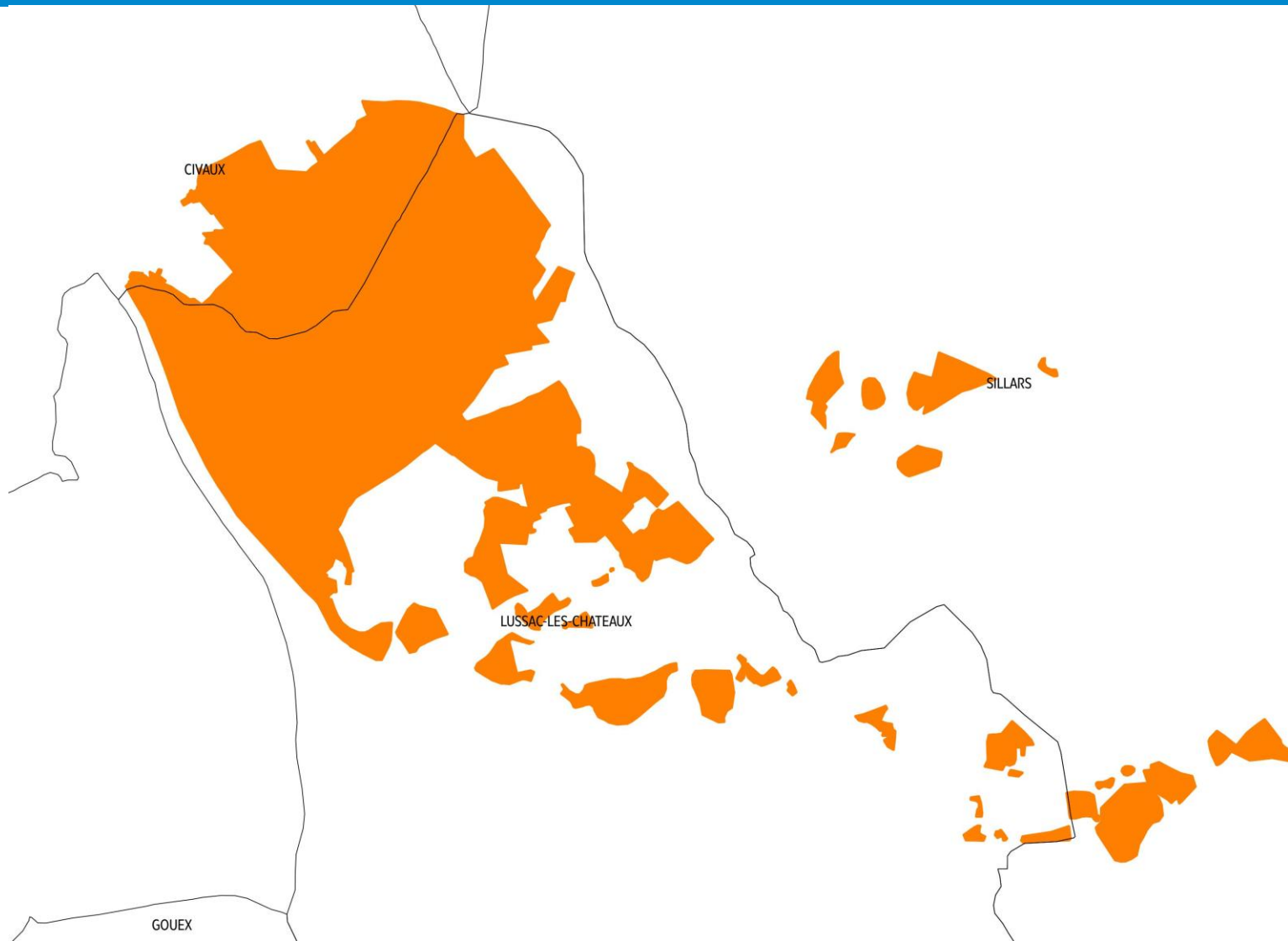
**Un lien avec la réglementation :
L'évaluation d'incidences**

Un soutien financier

Dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales
article L.2335-27 du code général des collectivités territoriales :
L'attribution est déterminée selon la population (pour un tiers) et
la superficie couverte en aire protégée terrestre (pour deux tiers).



Le site Natura 2000 Forêt et pelouses de Lussac



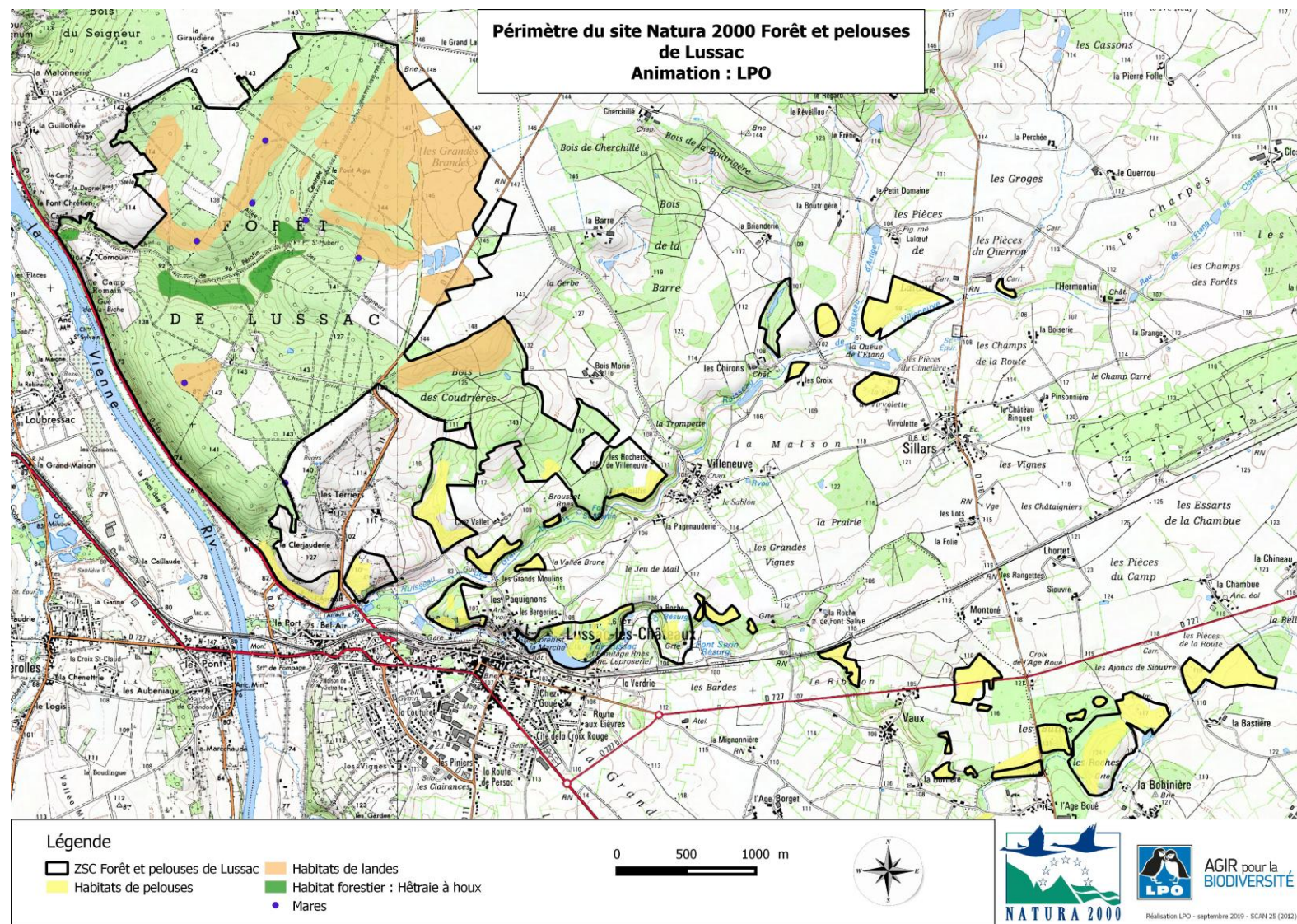
CARTE D'IDENTITÉ

Surface : 850 hectares

3 Communes : Lussac-les-Châteaux, Sillars, Civaux

Désignation : arrêté du 17 octobre 2008

Le site Natura 2000 Forêt et pelouses de Lussac



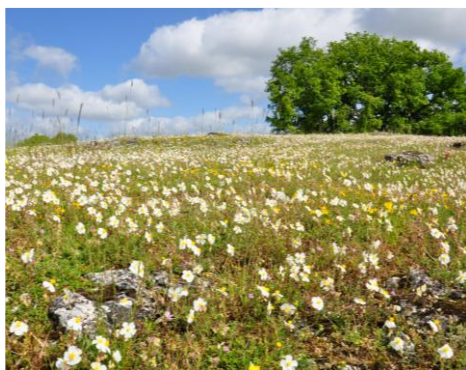
CARTE D'IDENTITÉ

Surface : 850 hectares

3 Communes : Lussac-les-Châteaux, Sillars, Civaux

Désignation : arrêté du 17 octobre 2008

Forêt et pelouses calcaires offrant une forte richesse de milieux et d'espèces



Pelouses calcaires



Grands rhinolophes



Forêt



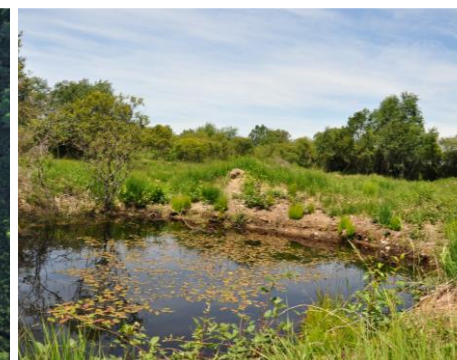
Lis martagon



Circaète Jean-le-Blanc



Landes



Mares



Triton crêté



BILAN DE L'ANIMATION 2025- 2026



Animations scolaires

Interventions scolaires auprès des 1eres GMNF du Lycée agricole de Montmorillon

5 interventions entre octobre 2025 et février 2026 :

Etude des liens entre agriculture et biodiversité :

- Visite d'une ferme du site Natura 2000
- Travail en classe sur les liens entre pratiques agricoles et accueil de la biodiversité
- Diagnostic des infrastructures agroécologiques sur la ferme accueillante
- Présentation de élèves à l'éleveur des propositions d'action
- Chantiers écoles

20 élèves



Animation grand public

Animation à la découverte de la faune et
de la flore des pelouses de Lussac

Le 25 avril 2025

15 personnes



Infosite

Faire face aux risques incendie : les obligations légales de débroussaillage

Les obligations légales de débroussaillage (OLD) sont un dispositif fondamental de la défense des forêts contre l'incendie (DFCI).

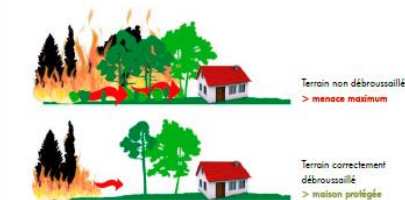
Elles s'appliquent uniquement dans les massifs classés à risque feux de forêt par le plan départemental de protection des forêts contre les incendies, ainsi que sur une bande de 200 mètres autour de ces massifs (zonage informatif des obligations légales de débroussaillage : <https://www.geoportail.gouv.fr/carte> > menu Cartes > Développement durable, énergie > Risques).

Leur mise en place contribue efficacement à l'extinction des feux naissants et permet ainsi de diminuer considérablement les dégâts subis lors d'un incendie. En effet, les retours d'expérience des grands feux montrent que 90 % des maisons détruites lors des incendies n'étaient pas débroussaillées.

Cependant, dans les zones naturelles, les broussailles et arbres morts font partie de l'écosystème et ne doivent pas être supprimés partout. Pour cela, la loi n'impose le débroussaillage qu'en présence d'habitations, de constructions, de voiries... dès lors qu'elles sont situées dans ou à proximité de la forêt. C'est au propriétaire de réaliser le débroussaillage dans les conditions fixées par l'arrêté préfectoral n°2025-DDT-432.

Mais attention, débroussailler ne signifie pas tout raser ! La préservation de la biodiversité remarquable des sites Natura 2000 est compatible avec la réalisation des OLD. Pour cela, des mesures spécifiques sont prévues :

- * respect des périodes de sensibilité des espèces : pas de gros travaux au printemps,
- * maintien d'îlots de végétation choisis avec l'animateur Natura 2000 du site,
- * coupe d'arbres uniquement s'ils se situent à moins de 3 mètres des constructions,
- * préservation totale des bords de rivières et de plans d'eau...



Risque incendie en fonction de la végétation (DDT de la DROME)

Les landes de la Vienne en bonne santé ?

De grandes surfaces de landes sont à l'origine de la désignation de 5 sites Natura 2000 dans le département de la Vienne. Ces habitats naturels sont aujourd'hui rares et menacés à l'échelle du département, du fait de l'abandon des pratiques agro-pastorales traditionnelles. Une étude est en cours pour évaluer leur état de santé...

Si la nature des habitats et la flore des landes sont aujourd'hui bien connues, il reste un travail important à réaliser au sein des sites Natura 2000 afin d'évaluer leur état de conservation et l'efficacité des mesures de gestion et de restauration mises en œuvre par les animateurs et autres acteurs locaux. L'association Vienne Nature a donc initié un projet ayant pour objectif d'apprécier l'état de conservation des landes au sein de 5 de ces sites, à partir d'une grille élaborée par le Conservatoire botanique sud-atlantique (CBNSA), comme il en existe déjà sur d'autres habitats naturels d'intérêt communautaire.

Ce dispositif de suivi servira également sur d'autres sites Natura 2000 de la région Nouvelle-Aquitaine.

Élaboration d'une grille d'évaluation en 2026

La grille d'évaluation de l'état de conservation des habitats de landes sera élaborée par le CBNSA en amont des expertises de terrain, et les associations porteuses du projet seront associées à ce travail, notamment lors de la phase de test sur 2 sites dans la Vienne (Brandes de Montmorillon et Landes du Pinail).

L'élaboration de la grille s'appuiera sur celle déjà mise en œuvre par le CBNSA pour les pelouses calcicoles. Grâce à un diagnostic écologique, cette méthode vise à mettre en évidence les usages et les pratiques de gestion favorables ou défavorables à la conservation des landes. Ce dispositif de suivi par grille aidera ainsi la structure animatrice à remplir son rôle de surveillance et d'évaluation de l'état de conservation des landes du site.

Suivis terrain des sites dans la Vienne

La phase de terrain sera réalisée par les associations porteuses du projet (Vienne Nature pour le Montmorillonnais, GEREPI pour le Pinail) en s'appuyant sur les outils mis à disposition par le CBNSA. Les différents partenaires locaux seront associés à cette étape, notamment les animateurs des sites Natura 2000.

La méthodologie, élaborée et testée en 2026, sera mise en œuvre les années suivantes sur les autres sites. Cependant, les sites pilotes feront l'objet d'investigations complémentaires en 2027.

Sites Natura 2000	Sites tests	Suivis des sites
Landes du Pinail	2026	2027
Brandes de la Pierre-là		2027
Brandes de Montmorillon	2026	2027
Vallée de la Garmpette		2028
Forêt et pelouses de Lussac		2028



Bruyère à quatre angles (MORISSE REVOL)



Brandes de Montmorillon (CHAUVE NOIR)



Fouquette pichou dans les landes (CYRILLE POIRÉ)



Le patrimoine naturel Lussacois



Au sein du site Natura 2000, la Forêt de Lussac constitue le noyau principal tandis que des portions de coteaux, de buttes de sable dolomitique, de bois et d'étangs forment des petites unités satellites. Le DOCOB recense ainsi 13 habitats d'intérêt communautaires et 13 espèces relevant de l'annexe 2 de la Directive Habitats Faune Flore.

Plusieurs ZNIEFF couvrent la plus grande partie du site en identifiant sa valeur botanique toute particulière ainsi que la richesse de son avifaune. Certaines pelouses sur sable ainsi que l'étang de Lussac font par ailleurs l'objet d'arrêtés préfectoraux de protection de biotope institués pour leur flore remarquable. Pour finir, une Zone importante pour la conservation des oiseaux – au titre de la Directive Oiseaux – englobe une partie des buttes dolomitiques dans son périmètre au sud-est.

Retrouver les APB de la Vienne sur le site du DDT

Les services de l'État dans la Vienne

La carte des habitats



Les habitats
 Le cimetière de pelouses sèches
 Les coteaux de mares et de landes
 Les habitats forestiers
 Les étangs et marais
 Les savèdes souterraines

Les espèces
 Les reptiles et amphibiens
 Les insectes

Presse

Par RÉDACTION
 Publié le 08/03/2026 à 15:40
 mis à jour le 08/03/2026 à 21:58

Seize jeunes du lycée agricole de Montmorillon ont planté et débroussaillé une parcelle à Lussac-les-Châteaux, le 5 mars 2026. Une leçon grandeur nature pour ces élèves en gestion des milieux naturels et de la faune.

Seize élèves du lycée professionnel agricole régional Jean-Marie Bouloux, accompagnés de leurs enseignants étaient à pied d'œuvre le jeudi 5 mars 2026 sur une parcelle à Lussac-les-Châteaux. Une sortie sur le terrain en vue de procéder à des greffes et des débroussaillages. Les seize élèves du lycée de Montmorillon sont, cette année, en première Gestion des milieux naturels et de la faune. Il y a, parmi eux, quatorze garçons et deux filles, Léa et Élika qui ont toutes les deux l'objectif de devenir garde-chasse une fois leurs études terminées. La formation dure trois ans et comporte trois parties, des activités en milieu professionnel, des enseignements professionnels et des enseignements dits généraux.

« Cet atelier permet aux élèves d'avoir une vision gestionnaire »

Quatre enseignants du lycée ont accompagné le groupe, réparti en deux sections, une destinée à effectuer les greffes et l'autre affectée au débroussaillage de la parcelle. Outre les encadrants scolaires, deux bénévoles, Gilles et Denis, étaient présents en tant que bénévoles à la LPO (Ligue pour la protection des oiseaux) pour encadrer l'atelier greffe. Morgane Revol, l'enseignante en charge du groupe et du chantier, explique que « cet atelier permet aux élèves d'avoir une vision gestionnaire. Cette situation de chantier est globale, les élèves réalisent l'ensemble du travail de A à Z, en passant par toutes les étapes ».

Une opération menée en étroite partenariat avec Michaël Gueraud, éleveur de vaches et brebis, le propriétaire de la parcelle qui est située dans le site Natura 2000, « Forêt et pelouses » de Lussac. Le réseau Natura 2000, ce sont des sites naturels, terrestres et marins, qui sont protégés pour maintenir la vie des espèces et des habitats particulièrement menacés. Par exemple, l'utilisation de pesticides n'est pas autorisée dans ces réserves naturelles.

Des greffes de fruitiers

C'est grâce à Natura 2000 que le partenariat a été possible entre le lycée et l'éleveur de Lussac. En amont de ce chantier, les deux bénévoles de la LPO avaient fait une première intervention en classe sur la thématique « agriculture et biodiversité ». Puis les élèves avaient visité la ferme de l'éleveur avant de venir travailler sur le chantier.

ANIMATION



ASSISTANCE TECHNIQUE



SUIVI DU DOCOB & AMELIORATION DES CONNAISSANCES



SUIVI ADMINISTRATIF



Contrats N2000



Transfert de compétence de l'Etat à la Région début 2023

2023 : Appel à projets contrats Natura 2000 était incertain : volonté de l'animatrice de ne pas engager de particuliers ou structures dans des montants importants le temps de la transition

2024 : Pas d'appel à projet contrats N2000

Reprise des contractualisations en **2025**

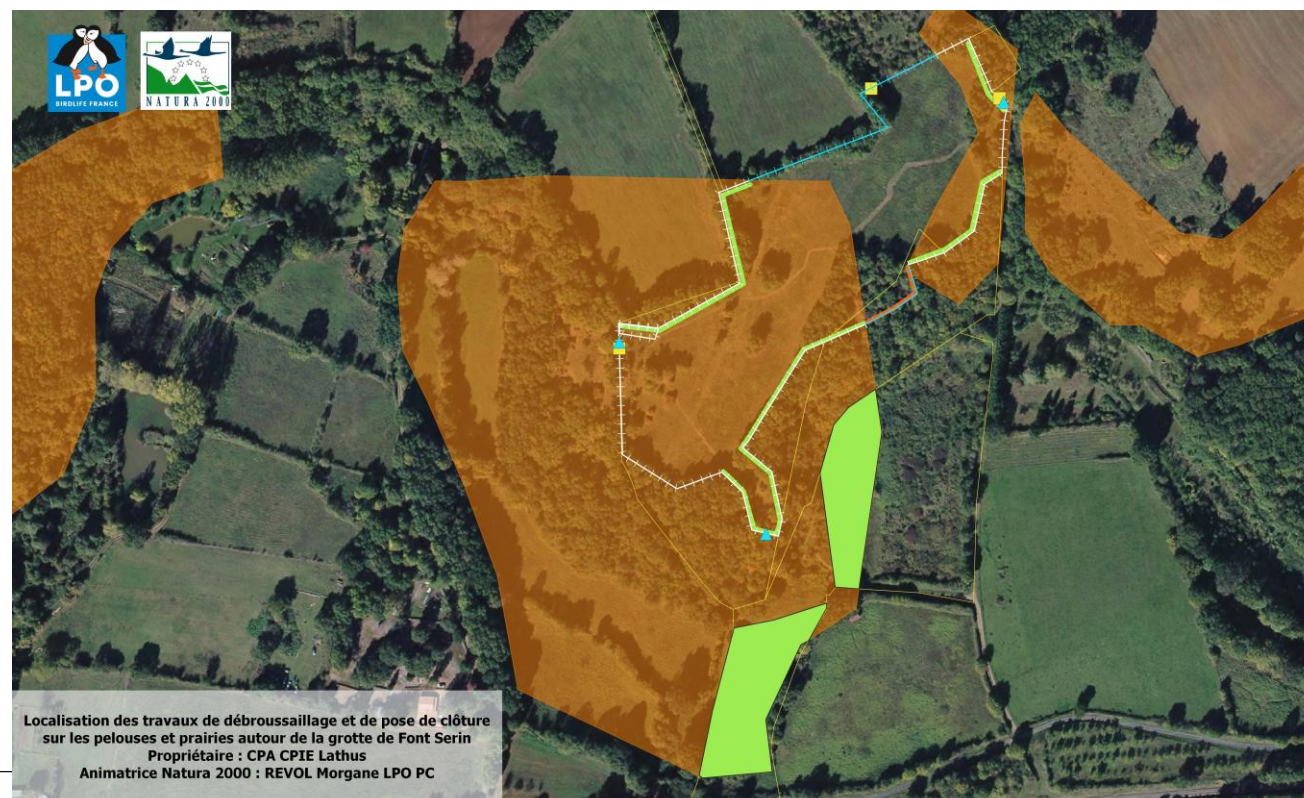


Contrat « Gestion pastorale des prairies et pelouses calcaires autour de la Grotte de Font Serin » porté par le CPA - CPIE de Lathus

Contrat déposé en 2026 :



- **Surface concernée** : 2,27 ha
- **Coût** : 27 213,23 € sur 3 ans
- **Actions** : Débroussaillage manuel prépose clôture **par barème**,
Fourniture et pose de clôture +
pâturage **par prestation**



Travaux prévus

Parcelles concernées

Débroussaillage avant clôture

Débroussaillage avant clôture (hors N2000)

Pose de clôture (en site Natura 2000)

Pose de clôture (hors site Natura 2000)

Portillons

Portail 4m

Prairies fauchées

Zonages réglementaires

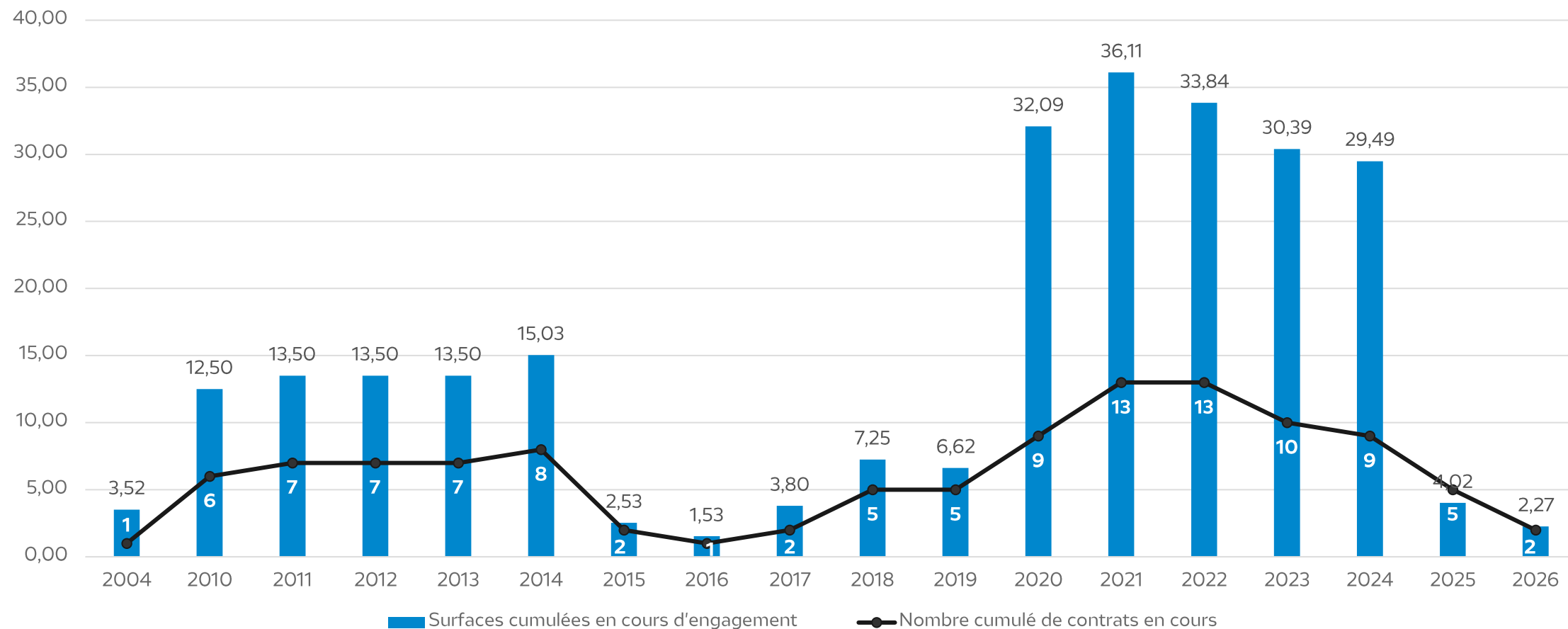
Site Natura 2000 Forêt et pelouses de Lussac

0 50 100 m



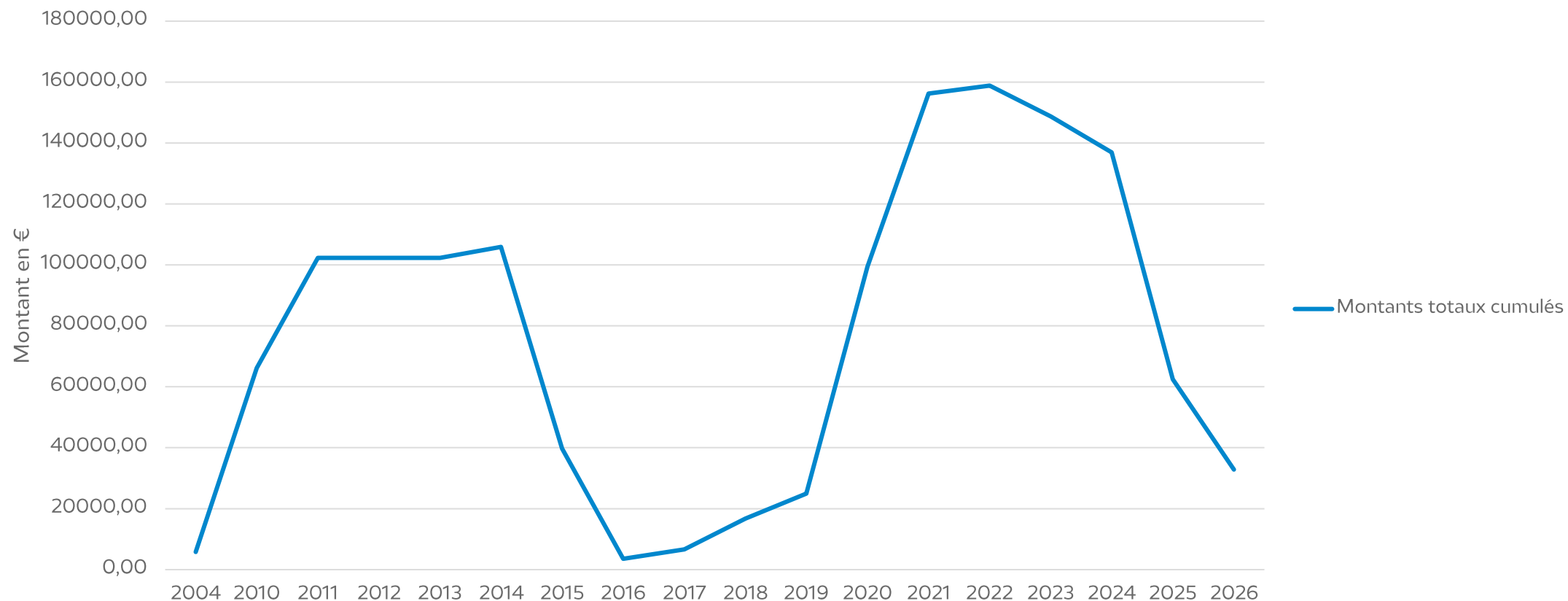
Contrats N2000

Bilan engagements Contrats Natura 2000 ZSC Forêt et pelouses de Lussac



Contrats N2000

Evolution des dépenses liées à la mise en place de contrats N2000 - ZSC Forêt et pelouses de Lussac



Mesures Agro-environnementales et climatiques (MAEC)

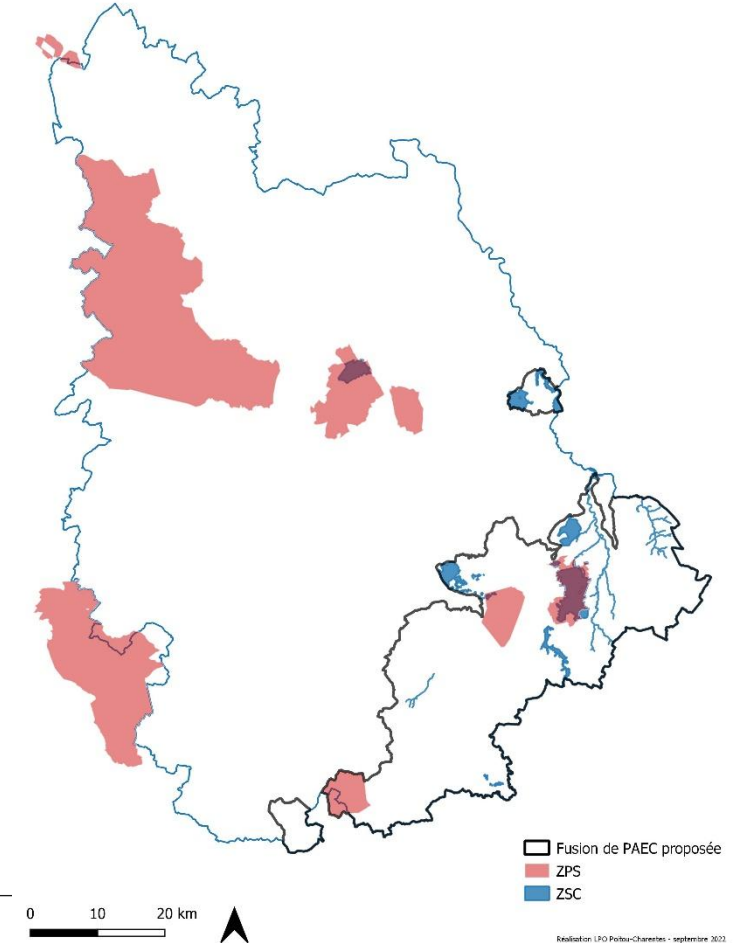
PAEC « Bocage et vallées du Montmorillonnais »

LPO Poitou-Charentes : structure animatrice des MAEC

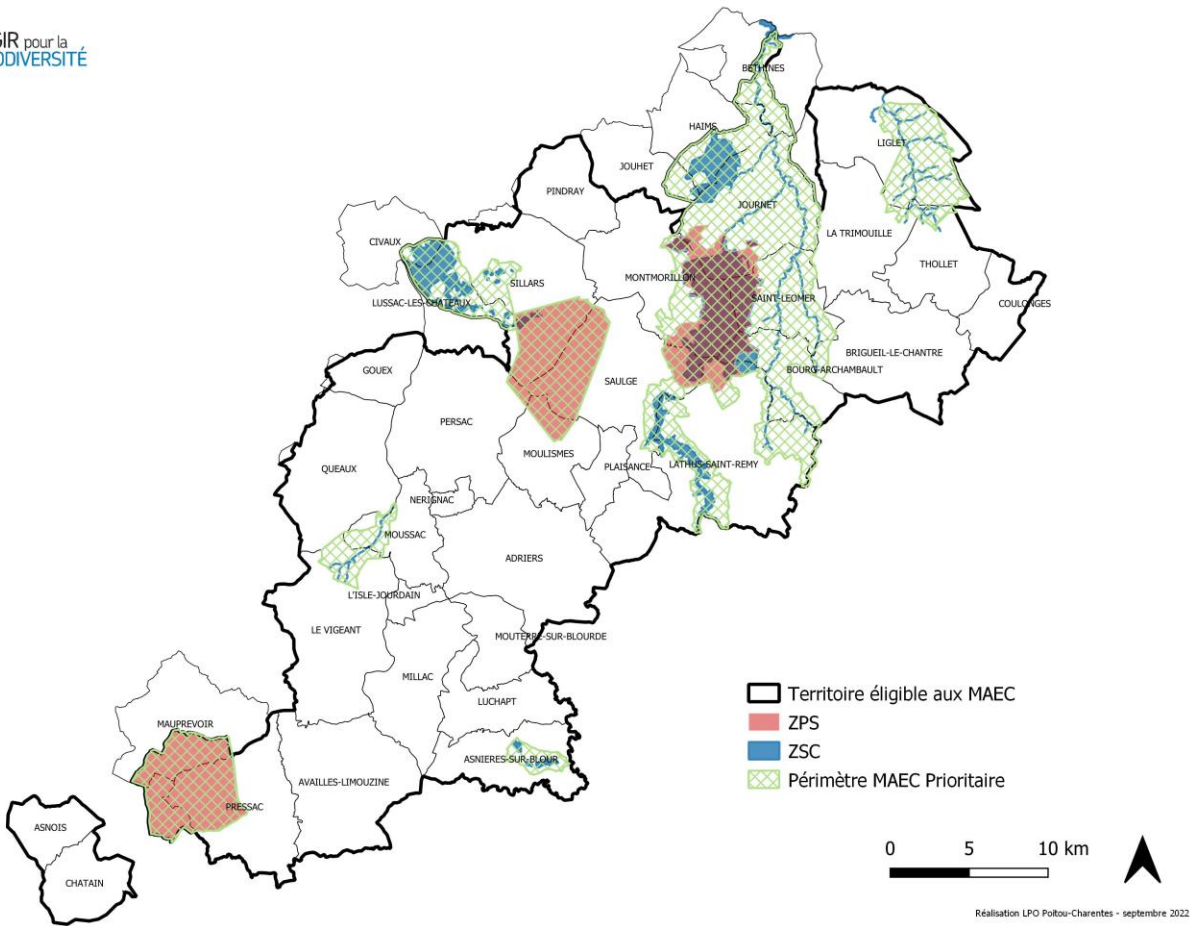
Chambre d'agriculture de la Vienne : structure opératrice des MAEC



- Réunions d'informations (Lycée agricole de Montmorillon) à destination des exploitants
- Démarchage des agriculteurs
- Rencontre avec l'agriculteur/identification des mesures adaptées
- Rédaction des diagnostics



Mesures Agro-environnementales et climatiques (MAEC)



Les mesures proposées en 2024

Nom de la MAEC	Code mesure	Cahier des charges succinct	Surfaces éligibles	Montants unitaires
Préservation des milieux humides	MHU1	Absence d'utilisation N, P et K Absence de produits phytosanitaires Pas de retournement de la parcelle pendant 5 ans Absence d'intervention mécanique entre le 1 ^{er} décembre et le 1 ^{er} mars afin d'éviter le tassement du sol	Prairies permanentes	150€ / ha
Préservation des milieux humides - amélioration de la gestion par le pâturage	MHU2	Absence d'utilisation N, P et K Absence de produits phytosanitaires Pas de retournement de la parcelle pendant 5 ans Respecter un taux de chargement minimal annuel moyen de 0.2 UGB/ha et maximal de 1.2 UGB/ha Respecter un taux de chargement maximal instantané de 1 UGB/ha entre le 1 ^{er} décembre et le 1 ^{er} mars afin d'éviter le tassement du sol	Prairies permanentes	201,25€ / ha

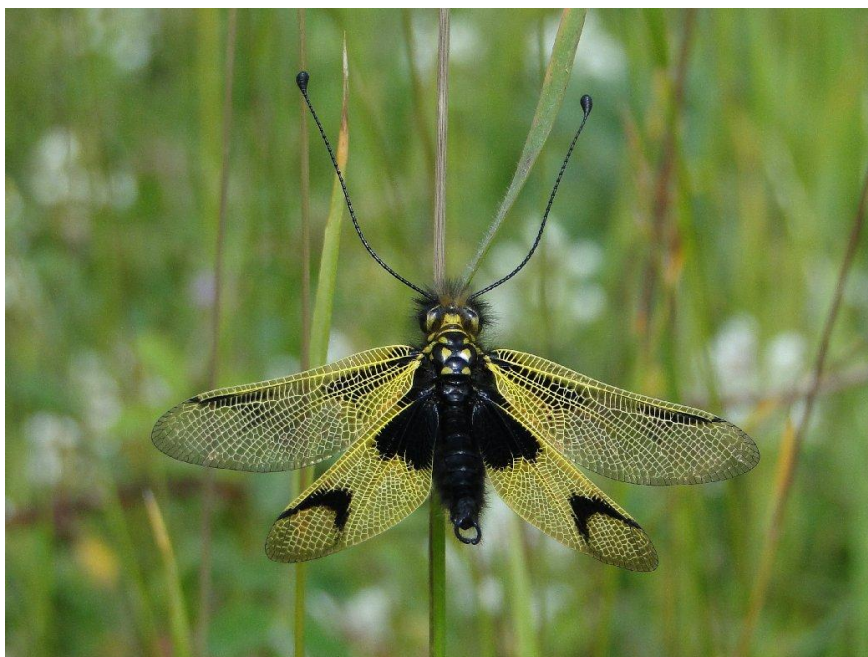


Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communs des milieux agricoles	CIFF	Implantation d'un mélange graminées-légumineuses au plus tard le 30 septembre de l'année d'engagement Absence d'utilisation N, P et K Absence de produits phytosanitaires Pas de retournement de la parcelle pendant 5 ans Interdiction d'intervenir par fauche, broyage ou pâturage entre le 1 ^{er} avril et le 31 juillet La bande / parcelle engagée demeure en prairie temporaire à l'issue de l'engagement	Terres arables, cultures pérennes, Prairie temporaire de moins de 2 ans	652,29€ / ha
--	------	---	---	--------------



Création de prairies	CPRA	Implantation d'un mélange graminées-légumineuses avant le 15 mai de l'année d'engagement Apport de fumier possible en fonction de l'enjeu identifié Absence de produits phytosanitaires Pas de retournement de la parcelle pendant 5 ans Pas de dates imposées dans la gestion mécanique ou du pâturage sur la parcelle La bande / parcelle engagée sera à déclarer en prairie permanente à l'issue de l'engagement	Prairies temporaires de moins de 2 ans semées avant le 15 mai 2024	357,90€ / ha
----------------------	------	--	--	--------------





Ascalaphe ambré © Jean-Claude Thiaudière

Nom de la MAEC	Code mesure	Cahier des charges succinct	Surfaces éligibles	Montants unitaires	
Protection des espèces niveau 1	ESP1	Mise en défens de 10% de la parcelle en fonction des enjeux identifiés lors de la visite terrain. Entretien de la mise en défens à l'automne. La mise en défens peut changer de place chaque année dans la parcelle en fonction de l'enjeu identifié Absence d'utilisation N, P et K sur la parcelle Absence de produits phytosanitaires sur la parcelle	Prairies temporaires et permanentes	81,95€ / ha	 Courlis cendré
Protection des espèces niveau 2	ESP2	Absence d'intervention dans la parcelle (pâturage, fauche et broyage) entre le 15 avril et le 20 juin Apport de fumier possible en fonction de l'enjeu identifié Absence de produits phytosanitaires sur la parcelle Pas de retournement de la parcelle pendant 5 ans	Prairies temporaires et permanentes	145,08€ / ha	 Cistude d'Europe
Protection des espèces niveau 3	ESP3	Absence d'intervention dans la parcelle (pâturage, fauche et broyage) entre le 15 avril et le 1 ^{er} juillet Apport de fumier possible en fonction de l'enjeu identifié Absence de produits phytosanitaires sur la parcelle Pas de retournement de la parcelle pendant 5 ans	Prairies temporaires et permanentes	199,57€ / ha	

Maintien de l'ouverture des milieux	OUV1	Plan de gestion à réaliser par la structure animatrice visant les espèces à éliminer (prunelliers, brachypode, aubépines, ronces etc.), le taux de recouvrement des ligneux à maintenir, la gestion des rejets, les périodes d'intervention. Renouvellement de la parcelle par travail simplifié interdit Absence d'utilisation N, P et K Absence de produits phytosanitaires	Prairies permanentes	152,50€ / ha	 Pelouse calcaire
Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage	OUV2	Plan de gestion à faire réaliser par la structure animatrice visant les espèces à éliminer (prunelliers, brachypode, aubépines, ronces etc.), le taux de recouvrement des ligneux à maintenir, la gestion des rejets et du pâturage ou de la fauche, les périodes d'intervention. Renouvellement de la parcelle par travail simplifié interdit Chaque année, valoriser par pâturage au moins 50% de la parcelle Absence d'utilisation N, P et K Absence de produits phytosanitaires	Prairies permanentes	203,75€ / ha	

Entretien des ligneux	IAE1	Réalisation d'un plan de gestion fixant les modalités d'entretien des éléments engagés : outil, période d'intervention, maintien des arbres remarquables, etc. Le cadrage national impose un entretien réalisable uniquement à la tronçonneuse	Éléments ligneux	0,80€ / ml	 Triton marbré mâle
Entretien des mares	IAE2	Réalisation d'un plan de gestion fixant les modalités d'entretien des éléments engagés : outil, type et période d'intervention, etc.	Mares	62€ / mare	

Mesures Agro-environnementales et climatiques (MAEC)

Peu de SAU sur le site : environ 36 ha

Rappel : 2 fermes engagées en **2023** sur 13,1 ha (pelouses et prairies)

- ✓ **2024** : pas de contractualisation
- ✓ **2025** : 1 ferme engagée sur 3,3ha de prairies
- ✓ **2026** : 2 rdv à venir

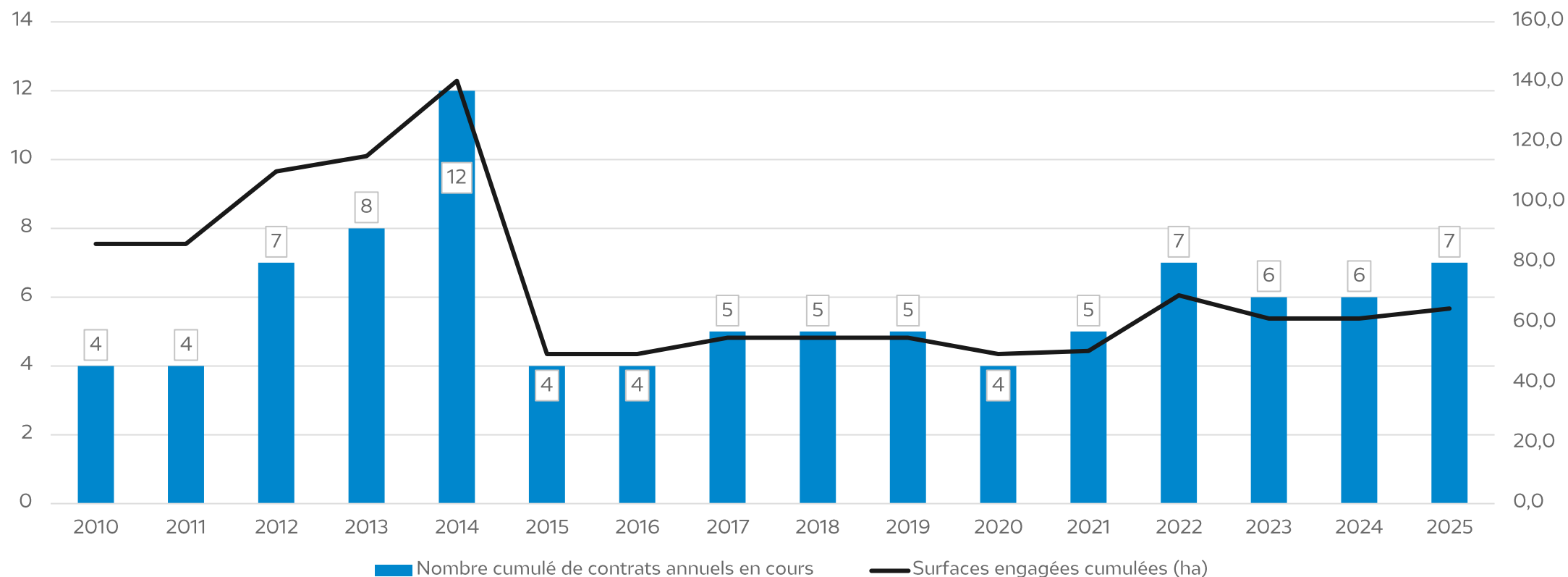
Rappel consommation enveloppe pour le PAEC NA_MONT :

- **2024** : enveloppe de 250 000€, demande de 295 000€
- **2025** : enveloppe de 162 899€, demande de 197 559€
(animation MAEC non financée en 2025 !)
- **2026** : enveloppe de 200 000€

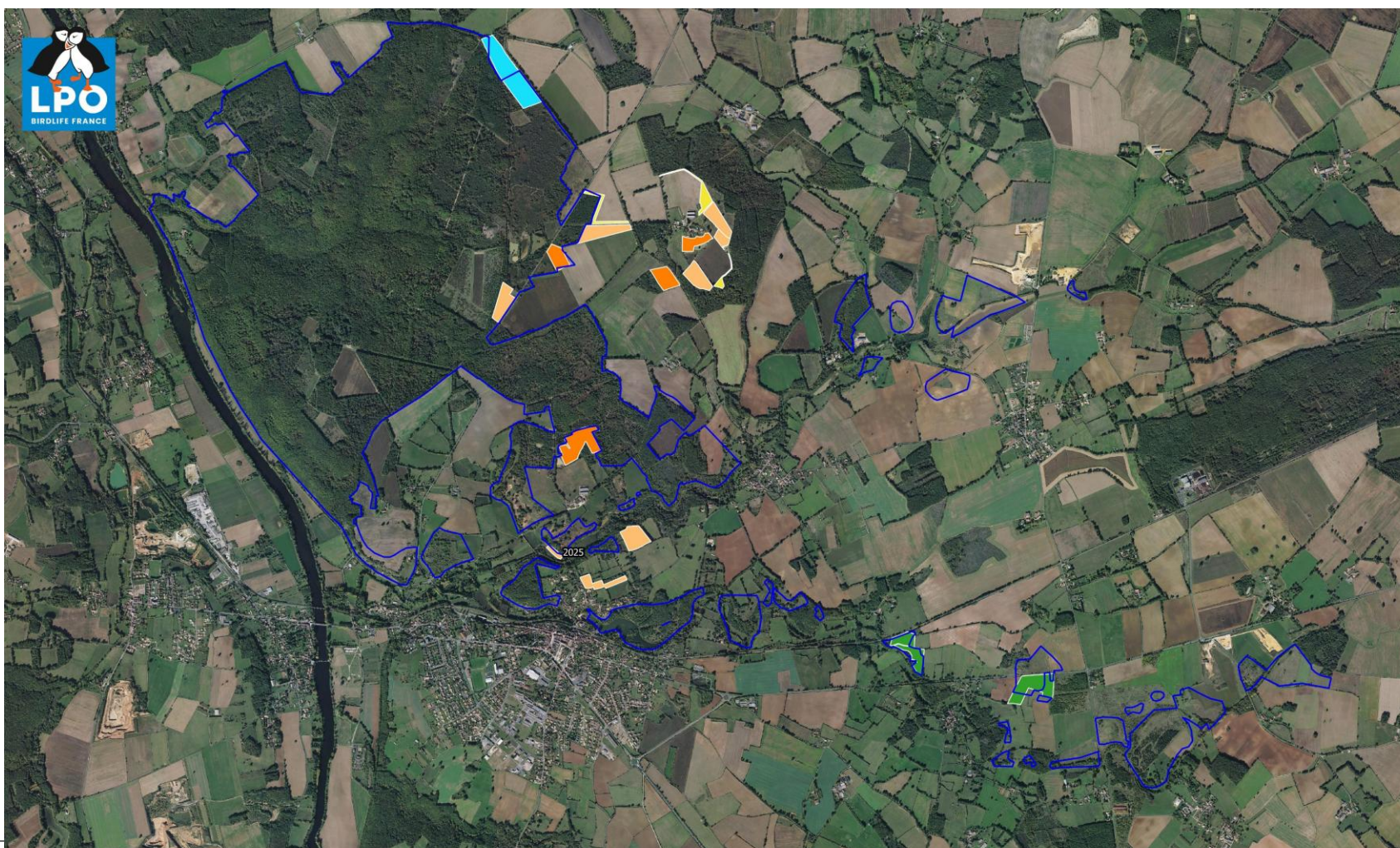


Mesures Agro-environnementales et climatiques (MAEC)

Bilan de la contractualisation MAE - ZSC Forêt et pelouses de Lussac



Mesures Agro-environnementales et climatiques (MAEC)



Zonages réglementaires
ZSC Forêt et pelouses de Lussac

Agrs 2023-2025

- CPRA : création et vieillissement de prairies
- ESP2 : absence d'intervention entre le 15 avril et le 20 juin, absence d'intrants, et de produits phytosanitaires
- ESP3 : absence d'intervention entre le 15 avril et le 1er juillet, absence d'intrants, et de produits phytosanitaires
- CIFF : bande refuge : absence d'intervention entre le 1er avril et le 31 juillet

OUV2 : Maintien de l'ouverture des milieux par le pâturage

0 1 km



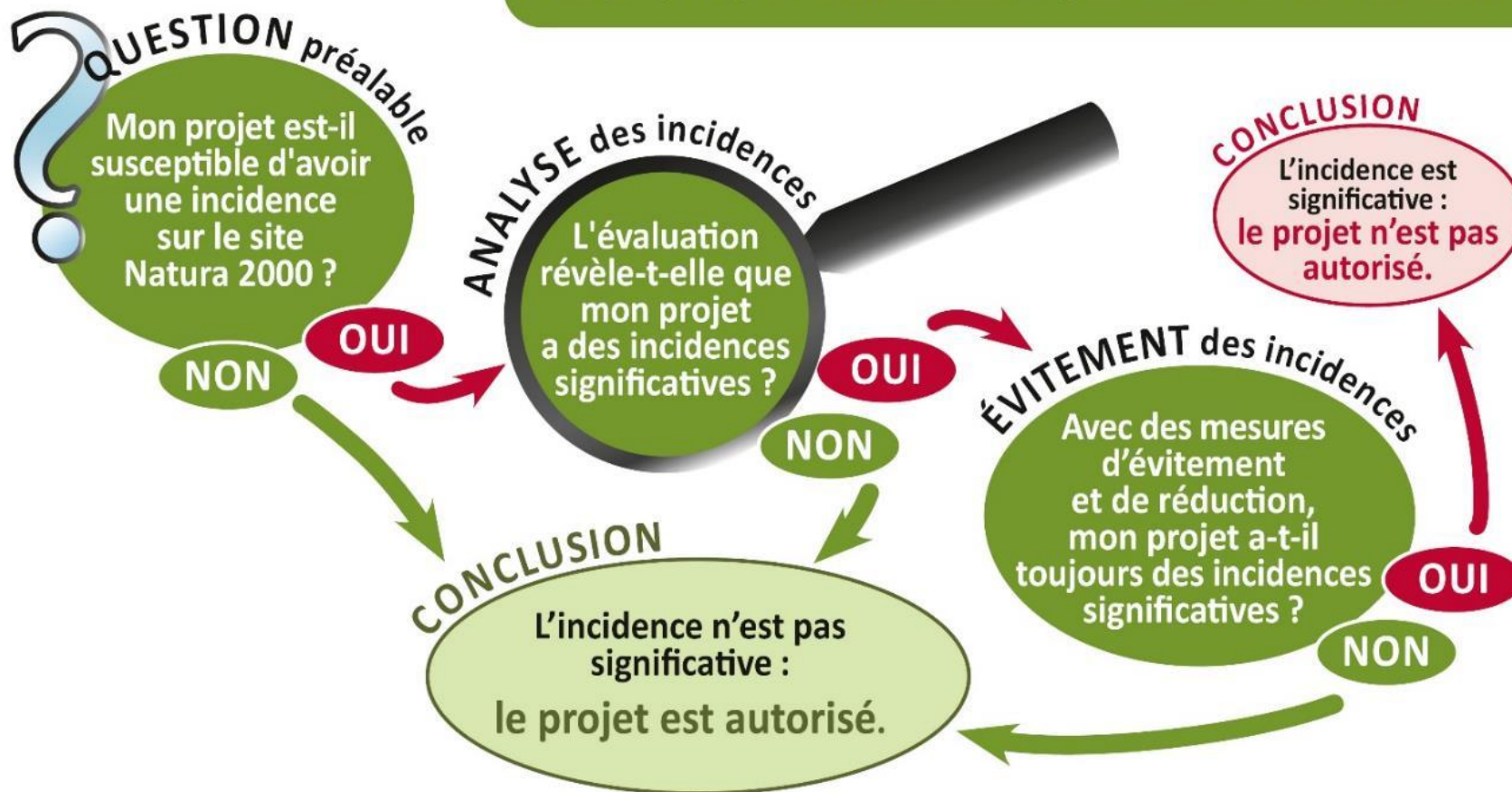
Agir pour
la biodiversité



Etudes d'incidence Natura 2000

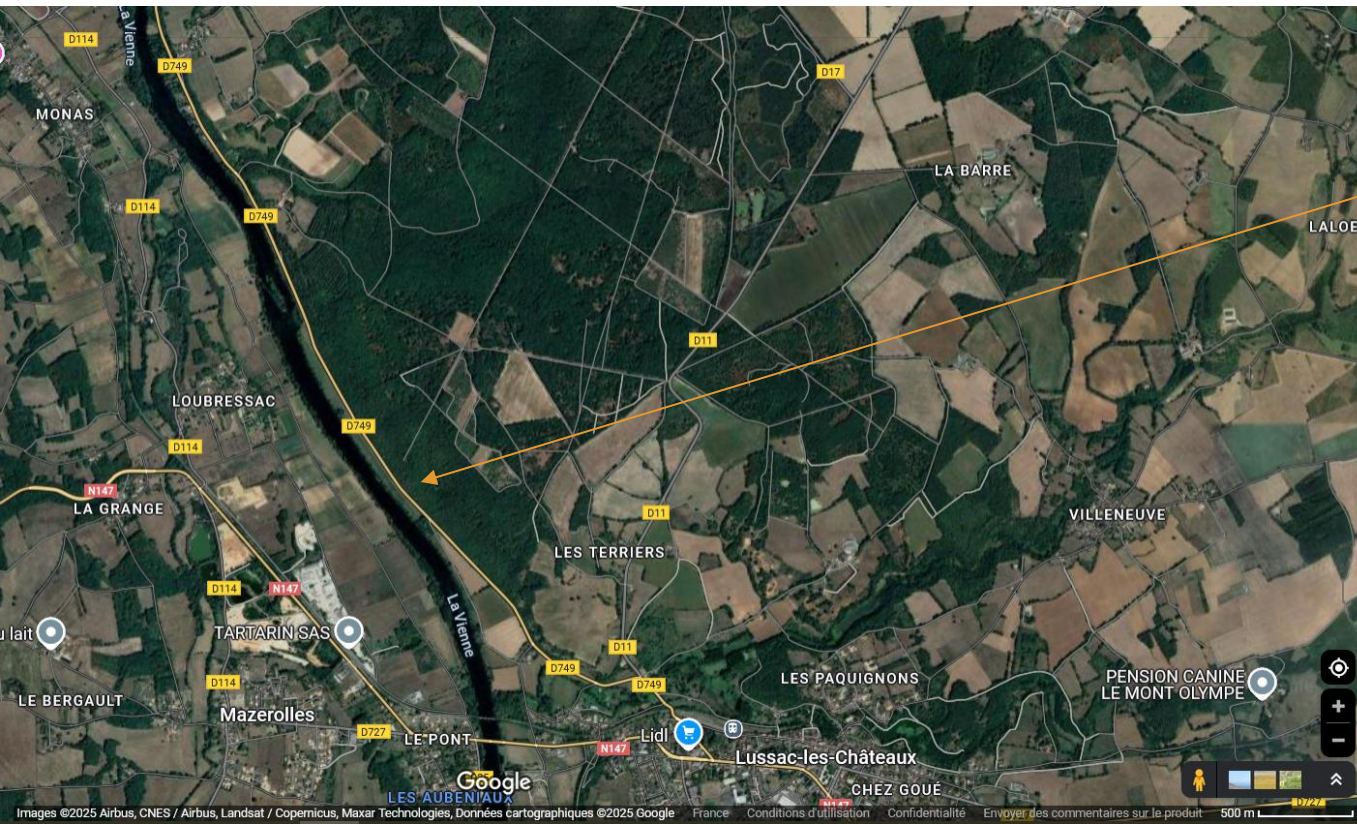
Les étapes:

* Natura 2000 sur le site de la DDT vienne.gouv.fr :
Politiques publiques > Environnement, risques... > Biodiversité > Natura 2000



Etudes d'incidence Natura 2000

- Projet agrivoltaïque Sillars
- Projet agrivoltaïque sur pelouses sèches à proximité du site N2000
- Pollution de l'Arrault
- Piste forestière Cornouin
- Coupe extraordinaire en Forêt de Lussac : 10ha de landes à régénérer + 8ha en éclaircie de taillis
- Coupe de sécurité sur 2kml de la D749 longeant la Forêt de Lussac
- etc.



Autres projets – Politiques publiques et partenariats

Acquisition
parcelles pelouses
calcaires par le

CEN (1,15ha)



Obligations légales
de
débroussaillage

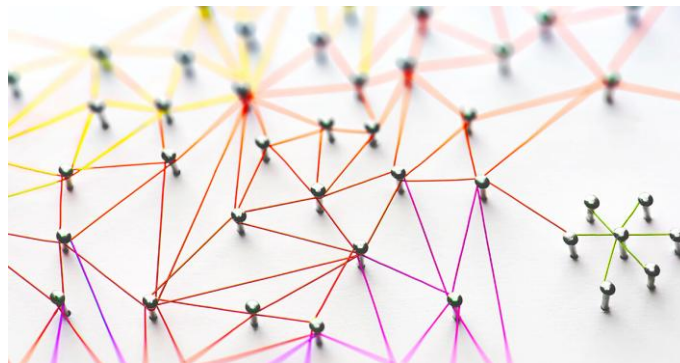
DDT86



Les services de l'État
dans la Vienne

Comité
départemental
Loup

DDT86



Accompagnement d'éleveurs
en partenariat avec le **CIVAM** à
Civaux le 30/01/2026

« Engraissement de mon
troupeau à l'herbe » avec Denis
Alamome



Focus Arrêtés de protection de biotope (APPB)

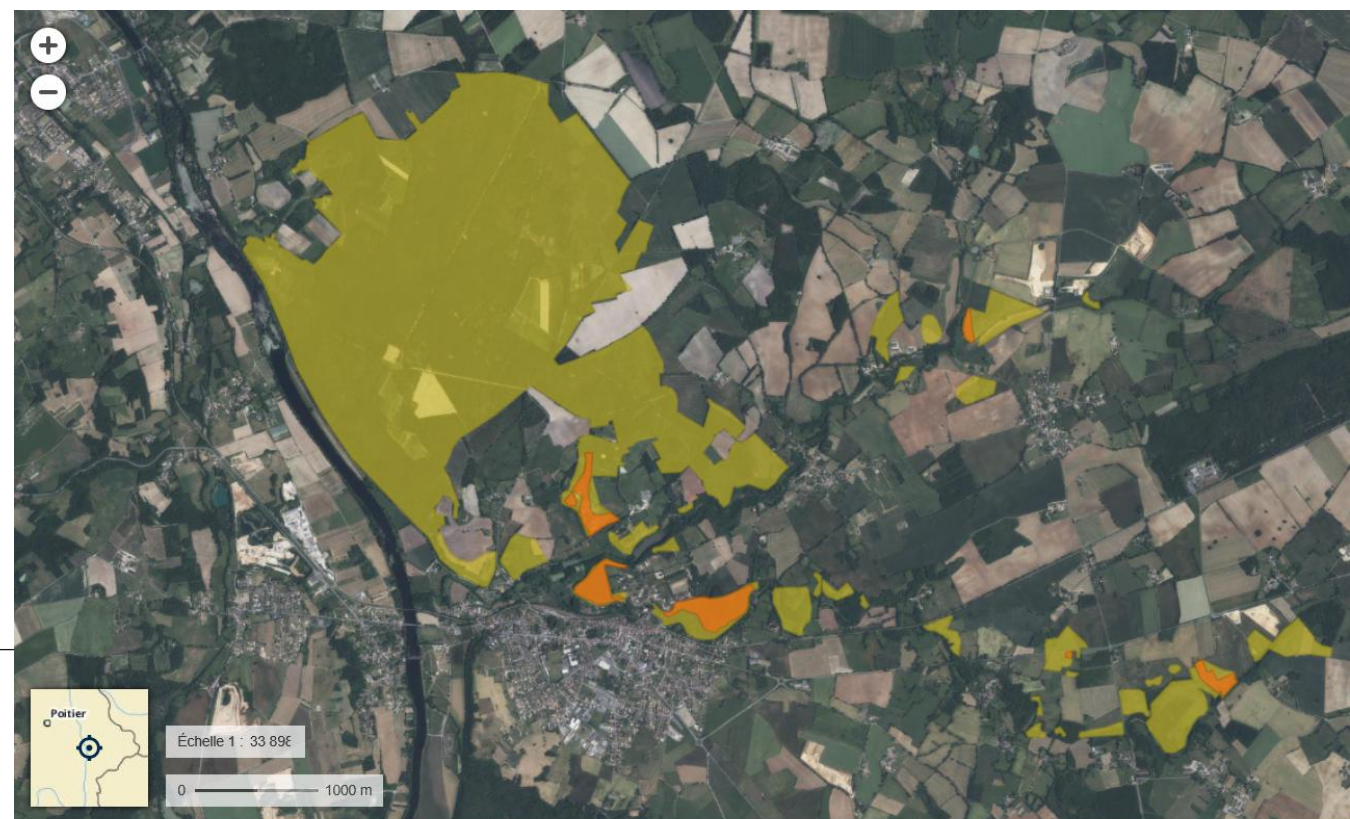
18 APPB en Vienne

6 sur les pelouses de Lussac

➤ Besoin d'actualiser **les enjeux, les menaces, la réglementation, la signalétique**

Sur le site Natura 2000 :

- Coteaux des grands Moulins (7,1 ha)
- Coteau de la Léproserie (9 ha)
- La Garenne (8,5ha)
- Croix de l'Age Boué (0,25 ha)
- Butte de la Bassetière (4 ha)
- Laloeuf (1,5 ha)



Les obligations légales de débroussaillage

► Présentation des résultats par la DDT de la Vienne



Les services de l'État
dans la Vienne

Amélioration des connaissances

ANIMATION



ASSISTANCE
TECHNIQUE



SUIVI DU DOCOB
&
AMELIORATION
DES
CONNAISSANCES



SUIVI
ADMINISTRATIF



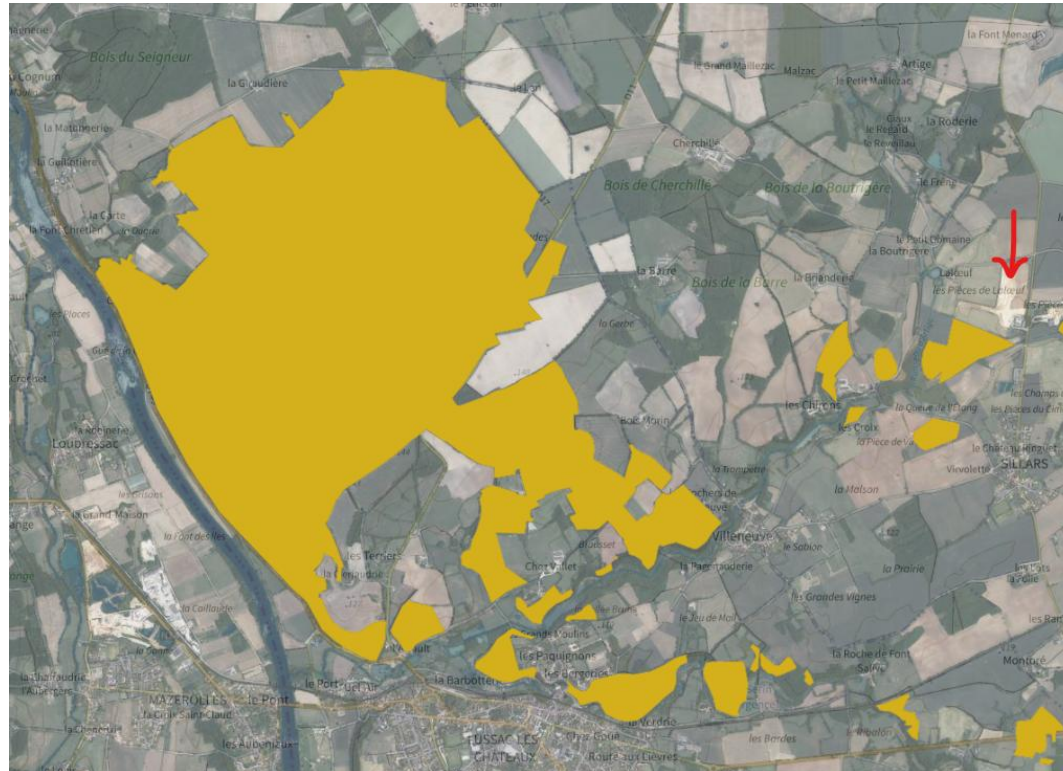
Suivi de la flore des pelouses calcaires

► **Présentation des résultats par le Conservatoire botanique sud-atlantique**



Oiseaux des carrières Nouvelle-Aquitaine

Présentation des résultats 2025 sur la carrière de MEAC



ACTION PORTÉE PAR :



AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

Oiseaux des carrières Nouvelle-Aquitaine

2 passages réalisés entre le 15 mai et le 26 juin 2025

24 espèces contactées

Hirondelles de rivages : 55 terriers occupés, au moins une 20aine de jeunes volants parmi + de 70 hirondelles observées en juin

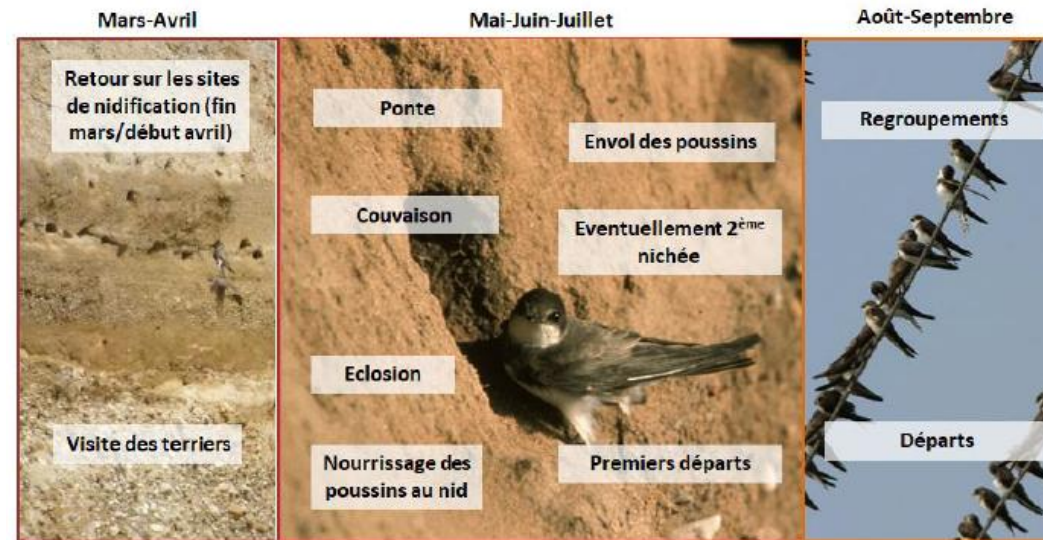


Figure 5 : Phénologie de l'Hirondelle de rivage

Oiseaux des carrières Nouvelle-Aquitaine

Guêpiers d'Europe : une 10aine de terriers occupés avec jeunes à l'envol

+ reproduction avérée de Perdrix rouge, Moineau domestique

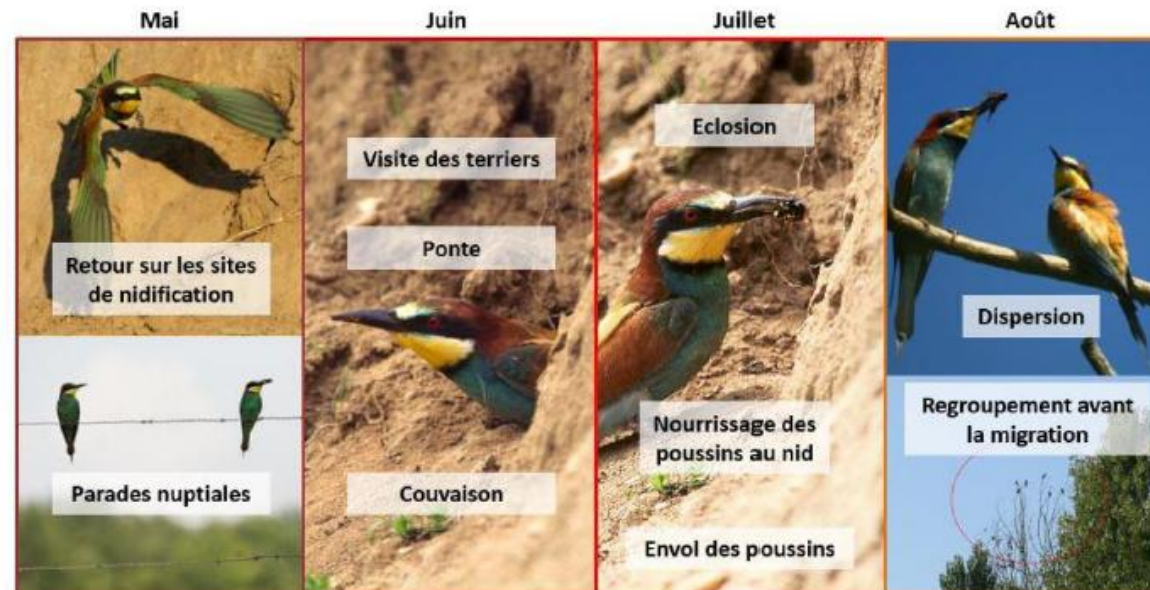


Figure 6 : Phénologie du Guêpier d'Europe

Oiseaux des carrières Nouvelle-Aquitaine

Des recommandations :

- Gestion des fronts de taille
- Aménagement et gestion des points d'eau
- Entretien des zones ouvertes rudérales
- Préservation et gestion des haies
- Favoriser les micro-habitats



Figure 3 : Hirondelle de rivage © Emile Barbelette

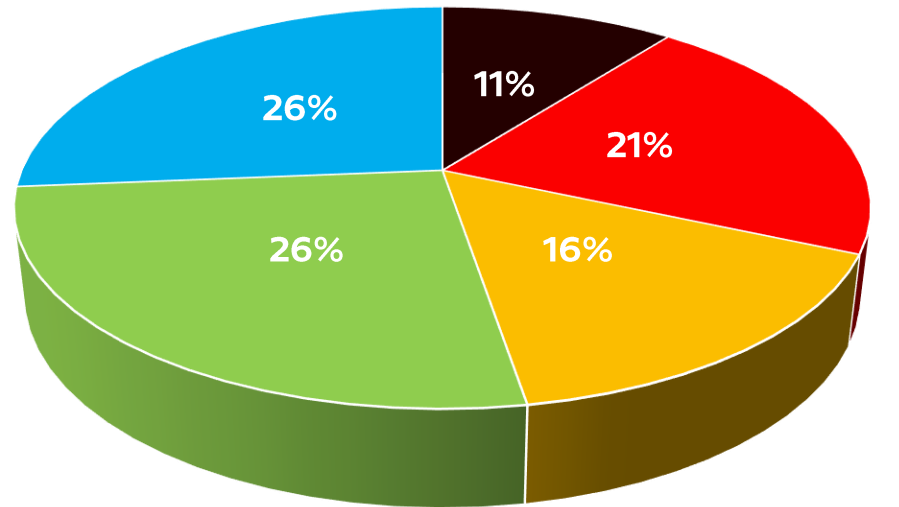
MISE EN ŒUVRE DU DOCOB SUR 2023-2026

Domaine d'activité	Code fiche action DOCOB	Intitulé Fiche action	Les attendus sur 5 ans	Réalisation effective	Efficacité (Score obtenu)
Gestion écologique	Pel-E	Entretien des pelouses	40ha +10ha hors périmètre initial	Contrats Natura 2000 en cours ou mis en œuvre sur les pelouses de la Fouchardière + la Borelière + Font Serin + les Roches pp, les Buttes de l'Arrault pp	3
Gestion écologique	Pel-R	Restauration des pelouses	8,5ha + 18ha hors périmètre initial	Contrats mise en œuvre sur les Buttes de sillars, les Roches pp, les Buttes de l'Arrault pp, chantier école sur les pelouses du Ribalon +	4
Gestion écologique	Pel-L	Entretien des pelouses sur terre labourable	4h + 28 ha hors périmètre initial	MAEC sur pelouses du Ribalon (environ 6ha)	4
Gestion écologique	Lan-E	Entretien des landes	93ha + 38ha avec mares	Travaux menés sur les Grandes Brandes, et en Forêt de Lussac entre 2018 et 2020, RAS depuis sauf quelques petits chantiers écoles avec le LEPA sur les parcelles CEN	2
Gestion écologique	Lan-R	Restauration des landes	31ha + 11ha enrésinés	9,80ha en contrat par le CENNA, RAS depuis sauf quelques petits chantiers écoles avec le LEPA sur les parcelles CEN	2
Gestion écologique	Lan-M	Entretien des mares	550 + 5 mares forestières	2 mares forestières restaurées en 2018-2019 en Forêt de Lussac + 3 mares dans les Grandes Brandes par le CEN NA	2
Gestion écologique	For-H	Développement de la hêtraie à houx	14ha	Mise en défens de la hêtraie à houx en compensation à la création de la desserte forestière de Lussac, propriétaire non enclin à la signature d'une charte	3
Gestion écologique	For-P	Bois de pente	0,5ha	Boisement de pente normalement préservé car la propriétaire n'envisage pas de travaux dessus mais pas de volonté de signer la charte	5
Gestion écologique	For-E	Amélioration des habitats d'espèces en forêt	380 ha - 4 propriétés		2
Gestion écologique	For-I	Intégration Natura 2000 - PSG	380 ha	Liens avec le CRPF sur : PSG de la Forêt de Lussac + Groupement Forestier des Groges (Fouchardières) + ouest Forêt de Lussac	4
Gestion écologique	Etg	Amont de l'étang	2ha	RAS	1
Gestion écologique	Gro-R	Restauration du climat souterrain	1 Grotte	Contrat N2000 déposé en 2010 pour la pose de grilles aux entrées de Font Serin pour réguler le passage et les activités permettant de stabiliser davantage le climat souterrain	5
Gestion écologique	Gro-G	Gestion des milieux pour les chiroptères	10ha + 68ha hors périmètre initial	2,27ha engagés en contrat N2000 par le CPIE près de Font Serin + surface engagée en MAEC à proximité	4

MISE EN ŒUVRE DU DOCOB SUR 2023-2026

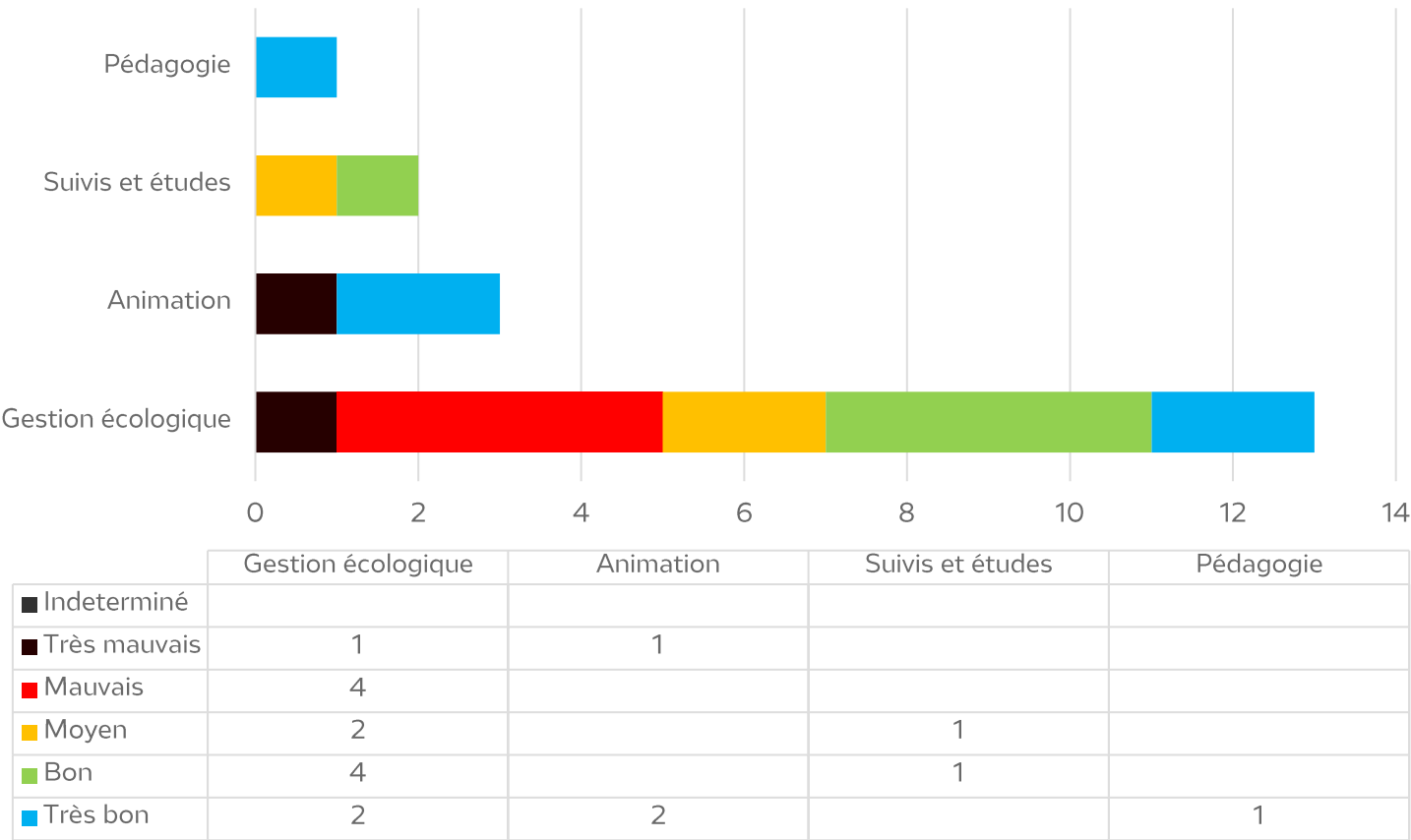
Animation	Per	Modification du périmètre du site Natura 2000	Réalisation de la couche SIG, concertation, validation, diffusion	Périmètre à adapter aux parcelles cadastrales pour faciliter l'animation de contrats N2000	1
Animation	Mfon	Maîtrise foncière	Conforter la maîtrise foncière du CEN	CEN contacté lors de connaissance de mise en vente de parcelles de pelouses	5
Pédagogie	Sensi	Sensibilisation des acteurs	RDV d'information thématique Information dans les documents locaux Animations scolaires et grand-public	Animations scolaires et grand public menées + infosites + MAJ site web	5
Etudes et suivis	Sui-H	Suivis des habitats	Suivi des pelouses Suivi des landes Suivi des habitats forestiers Suivi des grottes Suivi des habitats d'étang	Suivi quinquennal sur pelouses mené par le CBNSA + suivi Grotte de Font Serin + suivi des landes à venir	3
Etudes et suivis	Sui-E	Suivi des espèces et habitats d'espèces	Chiroptères/Oiseaux/Triton crêté/Leucorrhines à gros thorax/Inventaires complémentaires	1 suivi Chiroptères mené par Vienne Nature sur Font Serin 1 suivi Hétérocères menés par Vienne Nature en 2020-2021 1 suivi Leucorrhines mené par Vienne Nature en 2021 1 suivi flore Fouchardièrè mené par Vienne Nature en 2024 1 suivi Flore patrimoniale - anémone pulsatille mené par le Conservatoire Botanique en 2025	4
Animation	Sui-D	Suivi de l'application du DOCOB	Tableau de bord de suivi de la mise en œuvre du DOCOB	Tableau de bord réalisé et rempli	5

Evaluation de la mise en oeuvre des 15 actions du DOCOB



■ Indeterminé ■ Très mauvais ■ Mauvais ■ Moyen ■ Bon ■ Très bon

Etat d'avancement des actions du DOCOB



- **Avancement compliqué** : modification du périmètre, gestion étang de Lussac
- **Des milieux moins engagés depuis 3 ans** : les landes et les milieux forestiers
- **Des milieux bien couverts** : les pelouses calcaires, la « Hêtraie à houx », les milieux souterrains

ANIMATION



ASSISTANCE TECHNIQUE



SUIVI DU DOCOB & AMELIORATION DES CONNAISSANCES

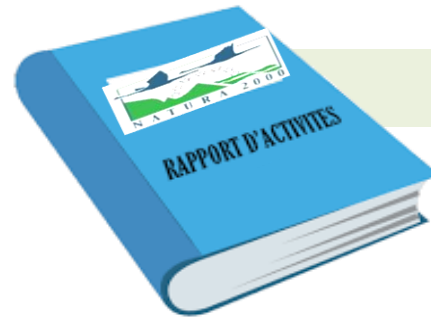


SUIVI ADMINISTRATIF & FINANCIER





Mise en œuvre du DOCOB



Bilan annuel

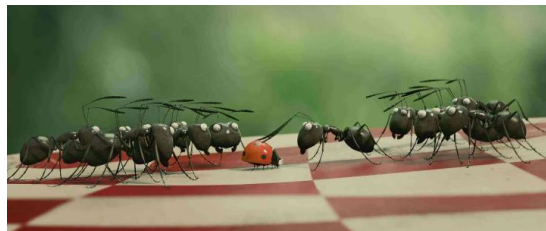


**Réunions / échanges
Services de l'Etat**



Suivi des actions

**Tenue tableau de bord de mise
en œuvre des actions
+ Base de données contacts**



**Échanges avec le réseau
d'animateurs N2000**



**Veille sur les activités
socio-économiques**

Bilan financier de l'année 2025-2026 :

		Animation	Assistance technique	Suivi du site et du DOCOB	Assistance administrative et bilans annuels	TOTAL
Tranche optionnelle 2 (21/06/2025-21/06/2026)	Réalisation	11,5 j	14 j	3 j	5,5 j	34 j
	Montant dédié (temps d'animation + actions)	5 950 €	7 000 €	1 500 €	2 750 €	17 200 €
						17 200 € TTC

➔ Financement à 100% par : Région + Europe

Bilan financier

		Animation	Assistance technique	Suivis et mise à jour du DOCOB	Assistance administrative et bilans annuels	TOTAL
Tranche Ferme (Juin 2023 – Juin 2024)	Réalisation	11,5 J	14 J	3 J	4,5 J	33 J
	Montant dédié (temps d'animation + actions)	5 950,00 €	7 000,00 €	1 500,00 €	2 250,00 €	16 700,00 €
Tranche Opérationnelle 1 (Juin 2024 – Juin 2025)	Réalisation	10,5 J	15 J	3 J	4,5 J	33 J
	Montant dédié (temps d'animation + actions)	5 250,00 €	7 500,00 €	1 500,00 €	2 250,00 €	16 500,00 €
Tranche Opérationnelle 2 (Juin 2025 – Juin 2026)	Réalisation	11,5 J	14 J	3 J	5,5 J	34 J
	Montant dédié (temps d'animation + actions)	6 050,00 €	7 000,00 €	1 500,00 €	2 750,00 €	17 200,00 €

Total : 50 400,00€

➔ Financement à 100% par : Région + Europe

- **Suivi des travaux engagés** en contrats Natura 2000
- **Assistance technique** aux porteurs de projets
- **Evaluation des projets** au regard des enjeux du site Natura 2000
- Travail pour avoir un **périmètre** du site plus cohérent ?
- **Mise à jour du FSD** (Formulaire standard de données) du site
- Poursuivre **l'animation des MAEC** auprès des agriculteurs du site
- **Poursuivre les animations scolaires auprès des cursus du lycée agricole de Montmorillon**
- Et plus encore !





Merci à tous les acteurs, partenaires, propriétaires,... participant à la démarche Natura 2000 et s'engageant pour la préservation du site Forêt et pelouses de Lussac

N'hésitez pas à contacter l'animatrice pour toute question.

